

Délibération du Conseil municipal

Séance du 31 janvier 2023

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusés

Absent(s)

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

CORBILLON Christine, LHUISSIER Thierry

Convocation adressée le 25 janvier 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE3101-05 | Patrimoine communal – Déclassement du domaine public communal sis rue du Clos du Plessis

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération portant désaffectation du bien,

Considérant l'avis favorable de la commission Ressources du 24 janvier 2023,

Considérant que la commune de Les Ponts-de-Cé est propriétaire d'un bien situé rue du Clos du Plessis, 49130 Les Ponts-de-Cé, cadastré AT 851 consistant en un espace enherbé et planté d'une superficie de

totale de 21 055 m², dont une petite partie est située le long des habitations adressées du 30 au 40 rue du Clos du Plessis,

Considérant que cet espace d'une superficie de 471 m² n'est plus affecté à l'usage direct du public ou d'un service public et dont la désaffectation n'altère en rien la destination du reste du domaine public auquel il appartenait,

Considérant que cet équipement et ses accessoires peuvent être déclassés en vue de leur vente à intervenir,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le déclassement du domaine public communal de la propriété communale située Rue du Clos du Plessis, 49130 Les Ponts-de-Cé conformément au document d'arpentage ci-annexé.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE					
En exercice	32		POUR	30	
Présents	25		CONTRE	0	
Pouvoirs	5		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	30		TOTAL	30	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

